



DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ - ARRONDISSEMENT DE PITOA RAPPORT DE CAMPAGNE

**BILAN DE LA CAMPAGNE : 1 145 ENFANTS IDENTIFIÉS SANS ACTE DE
NAISSANCE, PRIVÉS DE PERSONNALITÉ JURIDIQUE**

**(CETTE CAMPAGNE D'IDENTIFICATION ET DE SENSIBILISATION, MENÉE
DANS L'ARRONDISSEMENT DE PITOA, DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ,
RÉGION DU NORD, AVAIT POUR OBJECTIF DE RECENSER LES ENFANTS
DÉPOURVUS D'ACTE DE NAISSANCE ET D'INFORMER LES POPULATIONS
SUR LES PROCÉDURES LÉGALES D'ÉTABLISSEMENT DES ACTES DE NAIS-
SANCE, TANT PAR VOIE DIRECTE QUE PAR VOIE INDIRECTE.)**

DU 05 MARS AU 08 JUIN 2026

PROJET :

**« UN INDIVIDU, UNE PERSONNALITÉ
JURIDIQUE MISE EN PLACE PAR MIDDLEF »**

Table des matières

.....	1
INTRODUCTION	2
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	2
2. PROBLÈMES RELEVÉS	2
3. SOLUTIONS ENVISAGÉES (STRATÉGIES)	3
4. ACTIVITÉS MENÉES	4
5. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	4
6. SOLUTIONS APPORTÉES	4
7. IMPLICATIONS SUR LES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS (DESC)	8
<i>A. Le Droit à l'Éducation (Droits Culturels et Sociaux)</i>	8
<i>B. Le Droit au Travail Dément et à l'Épanouissement Économique</i>	9
<i>C. Le Droit à la Santé et à la Protection Sociale</i>	9
8. IMPLICATIONS SUR LES DROITS CIVILS ET POLITIQUES (DCP)	9
<i>A. La Privation de la Citoyenneté et du Droit de Vote</i>	9
<i>B. La Vulnérabilité Juridique et l'Accès Difficile à la Justice</i>	10
<i>C. L'Impact sur la Sécurité Nationale et la Planification Économique</i>	10
9. SYNTHÈSE ANALYTIQUE	11
10. PERSPECTIVES ENVISAGÉES ET SUGGESTIONS	12
11. ACTIONS POSSIBLES À RÉALISER PAR LE GOUVERNEMENT	12
ANNEXE	23

INTRODUCTION

L'attribution d'une personnalité juridique à chaque être humain est un droit fondamental inaliénable, dont l'acte de naissance constitue le premier jalon légal. Ce droit est solennellement consacré par les instruments juridiques internationaux majeurs, notamment l'article 6 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), l'article 7 de la Convention Internationale Relative aux Droits de l'Enfant (1989), et l'article 5 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (1981).

Fidèle à ses engagements internationaux, l'État du Cameroun a renforcé son arsenal législatif interne à travers la promulgation récente de la **Loi n° 2024/016 du 23 décembre 2024 portant organisation du système d'enregistrement des faits d'état civil au Cameroun**. En appui à cette volonté politique, l'Organisation Mouvement International pour la Défense des Droits et Libertés Fondamentaux, déploie le projet « *Un individu, une personnalité juridique* ». Le présent rapport dresse le bilan de la campagne menée du 05 mars au 08 juin 2026 dans l'arrondissement de Pitoa, département de la Bénoué.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'arrondissement de Pitoa, qui compte officiellement 201 villages, fait face à un déficit historique en matière d'enregistrement des naissances, en particulier au sein des communautés rurales et des chefferies de 3^{ème} degré. L'absence d'actes de naissance prive des milliers d'enfants de l'exercice de leurs droits les plus essentiels : droit à l'éducation (blocage de l'inscription aux examens officiels), droit à la santé, liberté de circulation, et accès futur à un emploi décent ou aux services bancaires.

Face à ce constat, l'Organisation Mouvement International pour la Défense des Droits et Libertés Fondamentaux a initié cette campagne de terrain pour rapprocher l'administration des populations vulnérables, vulgariser les mécanismes de régularisation et recenser les personnes en situation de vulnérabilité juridique.

2. PROBLÈMES RELEVÉS

L'enquête et les descentes de terrain ont permis de mettre en exergue plusieurs problématiques majeures :

1. **L'ampleur de l'exclusion civile** : Sur un échantillon partiel, **1 145 personnes** ont été formellement identifiées comme étant dépourvues d'acte de naissance.
2. **La corrélation directe avec la non-scolarisation** : L'absence de documents civils constitue le premier frein à l'accès et au maintien dans le système scolaire. Dans des localités comme *Pitoa Centre* ou *Cekande*, le nombre d'enfants non scolarisés talonne ou dépasse le nombre d'enfants scolarisés.
3. **Des foyers critiques identifiés** : Les villages de *Wafango* (134 cas), *Dollere* (129 cas) et *Cekande* (102 cas) concentrent à eux seuls plus de 31 % des situations d'exclusion recensées, révélant des urgences locales criardes.
4. **La vacance des chefferies traditionnelles** : L'analyse du statut administratif des 201 villages ciblés montre qu'un nombre important de chefferies de 3ème degré souffrent de vacances de pouvoir prolongées (ex. *Woura Djihe*, *Wafango Dolla*, *Bounguel*) ou d'homologations administratives toujours en cours. Ce déficit d'encadrement traditionnel fragilise la transmission des déclarations de naissance vers les centres d'état civil.

3. SOLUTIONS ENVISAGÉES (STRATÉGIES)

Pour inverser cette tendance, la stratégie de l'Organisation Mouvement International pour la Défense des Droits et Libertés Fondamentaux s'est articulée autour de quatre axes :

- L'identification systématique en porte-à-porte des enfants et parents sans actes.
- La sensibilisation de proximité sur les deux mécanismes légaux : la **voie directe** (déclaration dans les délais légaux de 90 jours) et la **voie indirecte** (recours aux jugements supplétifs).
- L'exploitation des flexibilités offertes par la nouvelle Loi de 2024, notamment les pouvoirs de réquisition et de régularisation de proximité dévolus aux autorités préfectorales.
- L'accompagnement judiciaire gratuit des familles pour l'obtention des jugements supplétifs d'acte de naissance.

4. ACTIVITÉS MENÉES

Au cours des trois mois de déploiement, les équipes de l'Organisation Mouvement International pour la Défense des Droits et Libertés Fondamentaux ont réalisé les actions suivantes :

- **Cartographie administrative** : Recensement de 34 villages parmi les 201 villages de l'arrondissement et évaluation du statut de leurs chefferies respectives.
- **Descentes de recensement et de diagnostic** : Couverture effective de 34 villages prioritaires sur les 201 initialement prévus.
- **Séances de sensibilisation communautaire** : Organisation de causeries éducatives à l'attention des parents, des chefs traditionnels et des leaders religieux sur l'importance de l'état civil.
- **Montage de dossiers judiciaires** : Collecte des éléments requis pour engager les procédures de requêtes en jugement supplétif.

5. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Malgré la pertinence du projet, la mise en œuvre de la campagne s'est heurtée à des contraintes objectives :

- **Limitations logistiques et financières** : En raison de budgets restreints et de l'enclavement de certaines zones, l'Organisation Mouvement International pour la Défense des Droits et Libertés Fondamentaux n'a pu couvrir que 34 villages sur les 201 que compte l'arrondissement de Pitoa, laissant une large partie de la cible en attente.
- **Isolement géographique des populations** : L'éloignement physique des tribunaux et des centres d'état civil décourage les démarches spontanées des familles.
- **Vacances de leadership local** : L'absence de chefs homologués dans plusieurs villages ralentit la validation communautaire des faits d'état civil.

6. SOLUTIONS APPORTÉES

Pour pallier ces difficultés, l'Organisation Mouvement International pour la Défense des Droits et Libertés Fondamentaux a mis en place des mesures de contingence :

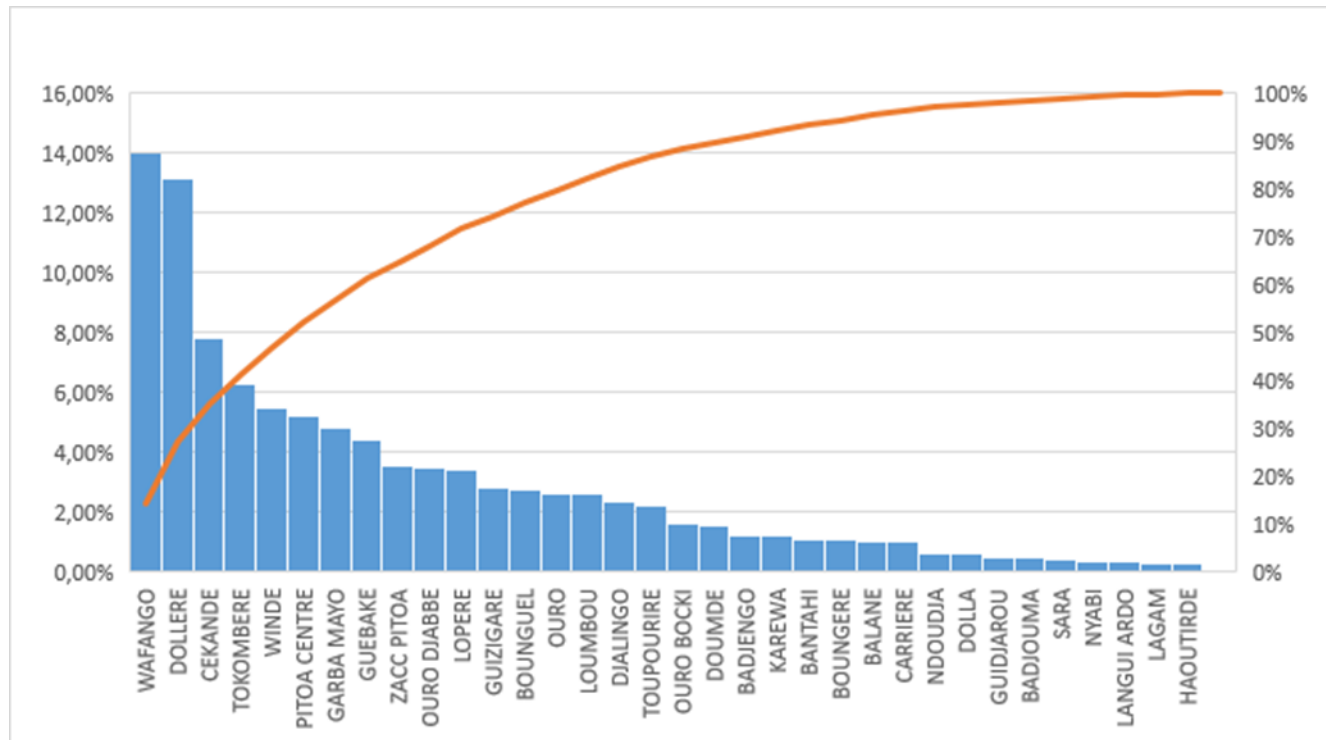
- **Rationalisation de l'échantillon** : Priorisation des villages affichant les indices de vulnérabilité et de non-scolarisation les plus élevés.
- **Prise en charge des démarches** : Les agents de l'Organisation Mouvement International pour la Défense des Droits et Libertés Fondamentaux ont assuré le rôle de relais entre les communautés isolées et les instances judiciaires pour éviter aux parents des déplacements coûteux.
- **Implication des autorités administratives** : Collaboration renforcée avec les autorités locales pour appuyer les procédures conformément au nouveau cadre légal de 2024.

8. RÉSULTATS OBTENUS

Les retombées directes et indirectes de la campagne se déclinent ainsi :

- **1 145 personnes en situation de vulnérabilité civile** ont été formellement identifiées et enregistrées dans les 34 villages couverts.

Nombre total de personnes identifiées sans actes de naissance

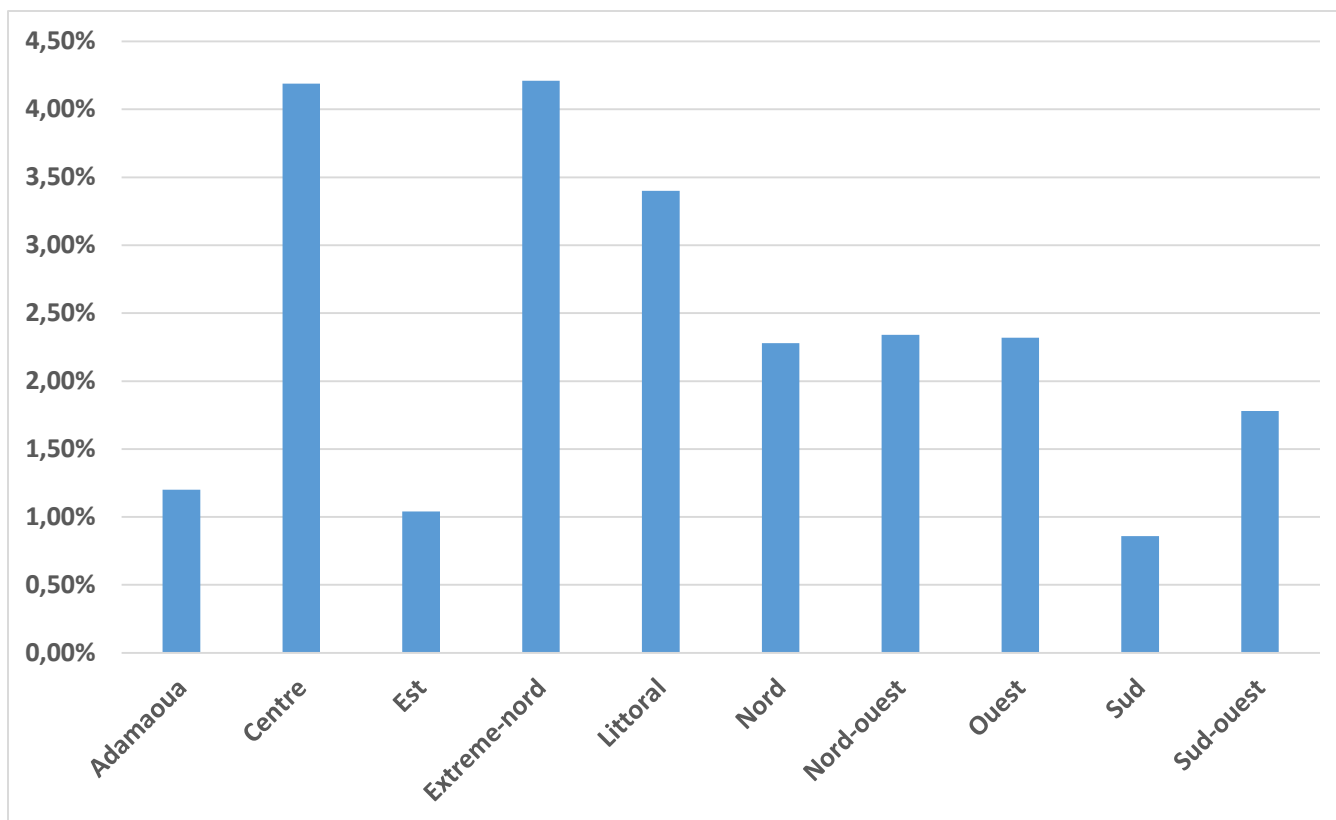


- **Plus de 600 enfants** ont d'ores et déjà obtenu leur acte de naissance au Cameroun et jouissent désormais pleinement de leur personnalité juridique grâce à l'intervention de l'Organisation Mouvement International pour la Défense des Droits et Libertés Fondamentaux.
- **Environ 3 000 procédures judiciaires** sont actuellement pendantes devant les tribunaux compétents à travers le territoire national, sous l'encadrement de l'Organisation Mouvement International pour la Défense des Droits et Libertés Fondamentaux.
- **Établissement d'un modèle statistique alarmant (Projections proportionnelles)** : L'analyse des données recueillies sur le terrain (moyenne de 34 personnes sans acte de naissance par village) permet de projeter par extrapolation que le taux de non-enregistrement pourrait atteindre **20,87 % dans la région du Nord** (soit environ 398 233 personnes) et **23,63 % à l'échelle nationale** (soit plus de 3,4 millions de citoyens virtuels). Ces modélisations confirment l'existence d'une urgence sociale nationale.
- **PROJECTION PROPORTIONNELLE DES PERSONNES SANS ACTE DE NAISSANCE PAR REGION**

Régions	Population	Personnes sans actes de naissance	Taux de prévalence régional (Corrigé)	Part du total national (Option B)
Adamaoua	884 289	209 003	23,63 %	6,11 %
Centre	3 098 044	732 778	23,65 %	21,42 %
Est	771 755	182 409	23,64 %	5,33 %
Extrême-Nord	3 111 792	736 028	23,65 %	21,51 %
Littoral	2 510 263	593 425	23,64 %	17,34 %

Régions	Population	Personnes sans actes de naissance	Taux de prévalence régional (Corrigé)	Part du total national (Option B)
Nord	1 687 959	398 233	23,59 %	11,64 %
Nord-Ouest	1 728 953	407 924	23,59 %	11,92 %
Ouest	1 720 047	405 819	23,59 %	11,86 %
Sud	634 655	150 004	23,63 %	4,38 %
Sud-Ouest	1 316 079	311 120	23,64 %	9,09 %
TOTAL	17 463 836	3421 341	23,63 %	100,00 %

GRAPHIQUE DE LA PROJECTION PROPORTIONNELLE



7. IMPLICATIONS SUR LES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS (DESC)

Les données du terrain montrent une corrélation directe entre l'absence d'acte de naissance et la vulnérabilité socio-économique. L'exclusion civile se traduit par une précarisation multidimensionnelle :

A. Le Droit à l'Éducation (Droits Culturels et Sociaux)

- **L'exclusion scolaire institutionnalisée** : Au Cameroun, si l'accès à l'école primaire peut être toléré sans pièce d'identité, l'inscription aux examens officiels (CEP, BEPC, Probatoire, Baccalauréat) est strictement conditionnée par la présentation d'un acte de naissance légal.
- **Le décrochage et l'analphabétisme** : Comme le soulignent les données de localités telles que *Pitoa Centre* ou *Wafango*, le nombre d'enfants non scolarisés grimpe en flèche dès que l'accès aux examens est bloqué. À long terme, cela prive plus de 23 % d'une génération de l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur, alimentant le cycle de l'analphabétisme fonctionnel.

B. Le Droit au Travail Décent et à l'Épanouissement Économique

- **Le confinement dans le secteur informel** : Sans existence légale, il est impossible de postuler à un emploi dans la fonction publique, de signer un contrat de travail de droit commun dans le secteur privé formel, ou de s'inscrire à la Prévoyance Sociale (CNPS). Les 3,4 millions de personnes projetées sans acte sont mathématiquement condamnées à la précarité des petits métiers informels et à l'exploitation économique.
- **L'exclusion financière** : L'ouverture d'un compte bancaire, l'accès au crédit ou la création formelle d'une entreprise ou d'une start-up exigent une pièce d'identité (CNI), elle-même adossée à l'acte de naissance. Cela bloque l'autonomisation financière, notamment pour les femmes en milieu rural, et freine l'entrepreneuriat national.

C. Le Droit à la Santé et à la Protection Sociale

- **Freins aux programmes de santé publique** : L'absence d'enregistrement à la naissance complique le suivi épidémiologique et vaccinal des enfants. De plus, dans le cadre de la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle (CSU) au Cameroun, l'identification numérique et civile du bénéficiaire est requise, excluant d'office les personnes sans acte des soins subventionnés.

8. IMPLICATIONS SUR LES DROITS CIVILS ET POLITIQUES (DCP)

Sur le plan civil et politique, priver près d'un quart de la population d'une personnalité juridique équivaut à une forme d'« **invisibilité civique** » aux conséquences démocratiques et sécuritaires graves.

A. La Privation de la Citoyenneté et du Droit de Vote

- **La mort civile et politique** : L'inscription sur les listes électorales (gérée par ELECAM) et l'obtention de la Carte Nationale d'Identité (CNI) reposent impérativement sur l'acte de naissance. Plus de 3,4 millions de Camerounais se retrouvent dans l'incapacité absolue de voter ou de se présenter à une élection. Cela altère la représentativité démocratique et crée un fossé entre les institutions et une masse de citoyens exclus.

- **L'entrave à la liberté de circulation** : Sans CNI, tout déplacement interurbain expose l'individu à des contrôles de sécurité répétés, à des risques d'interpellation ou à des tracasseries administratives, limitant de fait la liberté de mouvement sur le territoire national.

B. La Vulnérabilité Juridique et l'Accès Difficile à la Justice

- **L'impossibilité de faire valoir ses droits** : Une personne sans existence légale ne peut pas porter plainte en son nom propre, ester en justice de manière autonome, ou revendiquer un héritage ou un droit de propriété foncière. Cela expose particulièrement les mineurs et les femmes aux spoliations de terre en milieu rural.
- **Le risque d'apatridie matérielle** : Bien que nés sur le sol camerounais de parents camerounais, l'impossibilité de prouver sa filiation par un acte authentique place ces millions d'individus dans une situation d'apatridie de fait (ou apatridie matérielle), compliquant toute protection consulaire ou administrative.

C. L'Impact sur la Sécurité Nationale et la Planification Économique

- **Des failles dans la maîtrise du territoire** : Pour l'État, ignorer l'identité, la localisation et le statut de 23 % de sa population constitue un défi sécuritaire majeur, notamment dans les zones frontalières ou transfrontalières (comme la région du Nord et du Grand-Nord concernée par cette étude).
- **L'inefficacité des politiques publiques de développement** : Les recensements généraux de la population et les budgets d'investissement public (écoles, hôpitaux, infrastructures) s'appuient sur des registres d'état civil. Des écarts de plus de 20 % faussent les calculs macroéconomiques de l'État, conduisant à une sous-dotation chronique des infrastructures de base dans les régions les plus touchées (comme le Nord avec ses 398 233 cas projetés).

9. SYNTHÈSE ANALYTIQUE

Catégorie de Droits	Impacts Directs (Individuels)	Impacts Indirects (Collectifs / Nationaux)
Sociaux, Économiques ET Culturels	▪ Blocage aux examens scolaires ▪ Emplois précaires/informels ▪ Exclusion bancaire et du crédit	▪ Hausse du taux d'analphabétisme ▪ Perte de recettes fiscales pour l'État ▪ Échec de la couverture santé globale
Civils et Politiques	▪ Impossibilité d'obtenir une CNI ▪ Exclusion du droit de vote ▪ Incapacité d'ester en justice	▪ Crise de représentativité démocratique ▪ Insécurité et défaut de contrôle identitaire ▪ Erreurs de planification macroéconomique

Conclusion de l'analyse : Les statistiques révélées par l'Organisation Mouvement International pour la Défense des Droits et Libertés Fondamentaux démontrent que le chantier de l'état civil n'est pas une simple formalité bureaucratique, mais un impératif de souveraineté, de développement économique et de justice sociale. Sans une régularisation massive, le dividende démographique et l'émergence économique du pays restent structurellement bridés.

10. PERSPECTIVES ENVISAGÉES ET SUGGESTIONS

Fort de cette expérience, l'Organisation Mouvement International pour la Défense des Droits et Libertés Fondamentaux projette de :

- Étendre la campagne d'identification aux 167 villages restants de l'arrondissement de Pitoa dès la mobilisation de nouveaux financements.
- Mettre en place des « comités de vigilance état civil » bénévoles au sein des chefferies de 3ème degré pour signaler chaque naissance dès sa survenue.
- Poursuivre le plaidoyer auprès des partenaires internationaux pour la prise en charge des frais de justice liés aux jugements supplétifs des enfants en âge scolaire.

11. ACTIONS POSSIBLES À RÉALISER PAR LE GOUVERNEMENT

Au regard de la situation d'urgence sociale mise en lumière par ce rapport, plusieurs recommandations sont adressées aux pouvoirs publics pour une réponse systémique :

1. **Opérationnaliser pleinement la loi n° 2024/016 du 23 décembre 2024** : Inciter les Préfets et Sous-préfets à user massivement des pouvoirs qui leur sont conférés par l'article 12 pour organiser des sessions spéciales d'enregistrement hors délai directement dans les villages éloignés des tribunaux.
2. **Déclencher l'article 56 (Pouvoir de réquisition)** : Mettre en œuvre des campagnes de réquisition préfectorale pour la régularisation et la reconstitution collective des actes d'état civil dans les foyers les plus critiques (notamment à *Wafanga, Dollere* et *Cekande*).
3. **Stabiliser le commandement traditionnel** : Procéder d'urgence à la nomination et à l'homologation des chefs traditionnels de 3^{ème} degré dans les villages où les postes sont vacants, afin de restaurer l'autorité locale nécessaire aux déclarations d'état civil.
4. **Renforcer l'interconnexion État civil - Éducation** : Rendre obligatoire et systématique la transmission des bulletins de naissance des maternités vers les bureaux d'état civil, et sensibiliser les directeurs d'écoles afin qu'ils agissent comme des lanceurs d'alerte dès l'inscription d'un enfant non enregistré.

Liste des 201 villages de l'arrondissement de PITOA.

N° d'ordre	Noms des villages	Acte de création	Références de l'acte d'homologation
01	GUEBAKE	Arrêté Préfectoral n°076/AP/D21/SP du 21/12/2005 déterminant les chefferies de 3 ^{ème} degré de l'Arrondissement de Pitoa	N° 161/AP/DO4.01/SAAJP du 08/09/2025
02	SQUARE DAL DAL	Sus référencé	N°280/AP/D21/SP du 22/03/2006
03	SQUARE MANGA	Sus référencé	N°465/AP/D21/BAE du 20/06/2006
04	WOURO DJIHE	Sus référencé	Poste vacant
05	GNABI	Sus référencé	En cours
06	BOULI MAL ALIM	Sus référencé	En cours
07	ZACC TINGLING	Sus référencé	En cours
08	WOURO LAWANE	Sus référencé	N°163/AP/DO4.01/SAAJP/ du 26/07/2022
09	DJALINGO SAMBO	Sus référencé	N°029/AP/DO4.01/SAAJP du 13/07/2017
10	GUIZIGARE SEKANDE	Sus référencé	N°182/AP/D21/SP du 07/03/2006
11	SEKANDE MOUNDANG	Sus référencé	N°021/AP/D21/BAE du 30/06/2010
12	KIRIRAMBO	Sus référencé	En cours
13	NIGERIARE SEKANDE	Sus référencé	En cours
14	MAYO BORODJI	Sus référencé	N°175/AP/D21/SP du 07/03/2026
15	WAFANGO DOLLA	Sus référencé	Poste vacant
16	WAOUROU NDAOU	Sus référencé	N° 113/AP/DO4.01/SAAJP du 07/10/2020
17	WOURO BORI	Sus référencé	En cours
18	WAFANGO PITOA	Sus référencé	N°198/AP/D21/SP du 07/03/2006
19	PITOA TOUPOURI	Sus référencé	N° 94/AP/DO4.1/SAAJP du 23/05/2025
20	PITOA MOUNDANG	Sus référencé	N°001/AP/D21/BAE du 10/01/2007
21	LOUMBOU	Sus référencé	N°030/AP/DO4.01/SAAJP du 13/07/2017
22	GUIZIGARE DOULOUMI	Sus référencé	N° 061/AP/D21/SP du 01/03/2006
23	MONTAGNE DOLLA	Sus référencé	N°157/AP/DO4.01/SAAJP du 08/09/2025
24	GUIDJAROU	Sus référencé	N°63/AP/D21/SP du 1 ^{er} /03/2006

25	DELEM DOLLA	Sus référencé	N°164/AP/D04.01/SAAJP du 26/07/2022
26	MBALARE II	Sus référencé	N° 096/AP/D04.04/SAAJP du 05/03/2020
27	KAOULEDI	Sus référencé	N°154/AP/D04.1/SAAJP du 08/09/2025
28	MBILLA	Sus référencé	N°001/AP/D04.01/SAAJP du 08/01/2015
29	LANGUIRE	Sus référencé	N°070/AP/D21/SP du 01/03/2006
30	WOURO KESSOUM WADJIRI	Sus référencé	N°72/AP/D21/SP du 1 ^{ER} /03/2006
31	GADAMAYO	Sus référencé	N°011/AP/D21/BAE du 22/04/2010
32	BOUNGUEL	Sus référencé	Poste vacant
33	DJALINGO MAÏGARI	Sus référencé	N°010/AP/D04.01/SAAJP du 08/01/2015
34	GUIZIGARE PITOÀ	Sus référencé	N°159/AP/D04.01/SAAJP du 08/09/2025
35	SOUSSINGARA	Sus référencé	N°165/AP/D21/SP du 07/03/2006
36	RIBADOU	Sus référencé	N°112/AP/D04.01/SAAJP du 07/10/2020
37	PITOÀ BORODJI	Sus référencé	N°167/AP/D21/SP du 07/03/2006
38	PITOÀ CENTRE	Sus référencé	N°169/AP/D21/SP du 07/03/2006
39	DOLERE I	Sus référencé	N°155/AP/D04.01/SAAJP du 08/09/2025
40	KEREWÀ	Sus référencé	N°171/AP/D21/SP du 07/03/2006
41	BANTAÏ	Sus référencé	N°023/AP/D04.01/SAAJP du 11/10/2019
42	TOKOMBERE PITOÀ	Sus référencé	N°173/AP/D21/SP du 07/03/2006
43	CARREFOUR BARKA	Sus référencé	N°176/AP/D21/SP du 07/03.2006
44	NYIBANGO	Sus référencé	N°009/AP/D04.01/SAAJP du 08/01/2015
45	KORKAE DOLLA	Sus référencé	N°021/AP/D04.1/SAAJP du 05/08/2015
46	DJIMETA DOLLA	Sus référencé	N°105/AP/D04.01/SAAJP du 05/03/2020
47	TONGO DOLLA	Sus référencé	En cours
48	WINDE GAROUA	Sus référencé	N°181/AP/D21/SP du 07/03/2006
49	WOURO MANGOULO	Sus référencé	N°186/AP/D21/SP du 07/03/2006
50	LOUINDE	Sus référencé	En cours
51	KOSSEYEL DANAYEL	Sus référencé	N°188/AP/D21/SP du 07/03/2006
52	BODJAL	Sus référencé	N°002/AP/D04.01/SAAJP du 08/01/2015
53	NGASSA DJABI	Sus référencé	Poste vacant
54	WOURO BOCKI (SABONGARI)	Sus référencé	N°192/AP/D21/SP du 07/03/2006
55	WOURO BOCKI PITOÀ	Sus référencé	N°193/AP/D21/SP du 07/03/2006
56	BOULLI MANGO	Sus référencé	N°010/AP/D04.01/SAAJP du 03/05/2019

57	DOLLA WOURO DJELANI	Sus référencé	N°207/AP/D04.01/SAAJP du 22/12/2025
58	PITOA BAINAWA	Sus référencé	N°015/AP/D04.01/SAAJP du 14/08/2019
59	WINDE LIROMA	Sus référencé	N°019/AP/D21/BAE du 15/07/2011
60	RAM DOLLA	Sus référencé	N°156/AP/D04.01/SAAJP du 08/09/2025
61	DOULOUMI	Sus référencé	N°158/AP/D04.01/SAAJP du 08/09/2025
62	TONDIRE SEKANDE	Sus référencé	N°162/AP/D04.01/SAAJP du 26/07/2022
63	IBBA DJADULEWA	Sus référencé	N°203/AP/D21/SP du 07/03/2006
64	HAOURITIRDE	Sus référencé	En cours
65	LAMORDE TOUPOURI SEKANDE	Sus référencé	N°205/AP/D21/SP du 07/03/2006
66	DJAMTARI	Sus référencé	N°277/AP/D21/SP du 22/03/2006
67	WOURO KESSOUM	Sus référencé	Poste vacant
68	ZACC PITOA	Sus référencé	N°279/AP/D21/SP du 22/03/2006
69	WOURO BOUBA AMPE	Sus référencé	N°281/AP/D21/SP du 22/03/2006
70	NGAOUNDERERE	Sus référencé	N°045/AP/D04.01/SAAJP du 04/12/2020
71	BOULLI-KALI	Sus référencé	N°118/AP/D04.01/SAAJP du 07/10/2020
72	WOURO MALLOUM	Sus référencé	N°506/AP/D21/BAE du 05/07/2006
73	HAOUSSARE	Sus référencé	N°098/AP/D04.01/SAAJP du 05/03/2020
74	WOURE MBARA	Sus référencé	N°158/AP/D04.01/SAAJP du 26/07/2022
75	MBALARE I	Sus référencé	N°016/AP/D04.01/SAAJP du 16/09/2019
76	WOURO HARDE	Sus référencé	Poste vacant
77	DOUMDE GADOUDJI	Sus référencé	N°020/AP/D21/BAE du 30/06/2010
78	SISSERI	Sus référencé	N°099/AP/D04.01/SAAJP du 05/03/2020
79	MOUNDANGRE DOULOUMI	Sus référencé	N°006/AP/D04.01/SAAJP du 08/06/2015
80	MADARE DOULOUMI	Sus référencé	N°005/AP/D04.01/SAAJP du 08/06/2015
81	LAMERE DOULOUMI	Sus référencé	N°022/AP/D04.01/SAAJP du 08/06/2015
82	TOUPOURIRE DOULOUMI	Sus référencé	Poste vacant
83	LOPERE	Arrêté Préfectoral n° /AP/D21/SAAJP modifiant et complétant les dispositions de celui 076/AP/D21/SP du 21/12/2005 déterminant les	N°022/AP/D21/SAAJP du 09/11/2012

		chefferies de 3 ^{ème} degré dans l'Arrondissement de Pitoa	
II – CHEFFERIES DU RESSORT DU LAMIDAT DE BE			
A-CHEFFERIE DE 2^{ème} DEGRE			
84	BE	N°28 du 19 Janvier 1982	N°42/A/MINAT/DOT/SDA du 04/02/1991
B- CHEFFERIE DE 3^{ème} DEGRE			
85	MBALARE	Arrêté Préfectoral N°076/AP/D21/SP du 21/12/2005 déterminant les chefferies de 3 ^{ème} degré dans l'Arrondissement de Pitoa	N° 015/AP/DD4.01/SAAJP du 09/10/2018
86	MAYEL HOBAYE	Sus référencé	N°0209/AP/D21/SP du 07/03/2006
87	SOUKKOUNDE I	Sus référencé	En cours
88	FOUI	Sus référencé	N°211/AP/D21/SP du 07/03/2006
89	WALEWOL BOUSKI	Sus référencé	N°162/AP/DD4.01/SAAJP du 08/09/2025
90	LAGAM BAÏNAWA	Sus référencé	N°012/AP/D21/SP du 07/03/2006
91	BANGRANG I	Sus référencé	N°215/AP/D21/SP du 07/03/2006
92	SOROM TOSSI	Sus référencé	N°117/AP/DD4.01/SAAJP du 07/10/2020
93	FORTI	Sus référencé	N°019/AP/DD4.01/SAAJP du 09/10/2019
94	DJALINGO ALIKOURA	Sus référencé	N°219/AP/D21/SP du 07/03/2006
95	GUIZIGARE BADJOUA RADIER	Sus référencé	N°003/AP/DD4.01/SAAJP du 05/02/2016
96	NYAM-SALA FOULBE	Sus référencé	N°011/AP/DD4.01/SAAJP du 03/05/2019
97	MAYEL TOBARI	Sus référencé	N°221/AP/D21/SP du 07/03/2006
98	BOBORIRE II	Sus référencé	N°051/AP/DD4.01/SAAJP du 11/03/2021
99	BAINAWARE I BADJENGO	Sus référencé	N°223/AP/D21/SP du 07/03/2006
100	LANGUI YAWA	Sus référencé	N°004/AP/D21/SAAJP du 06/02/2013
101	DUMQUA	Sus référencé	N°225/AP/D21/SP du 07/03/2006
102	BANGRANG II	Sus référencé	N°226/AP/D21/SP du 07/03/2006
103	MBOULOUWOL II	Sus référencé	En cours
104	BAROUNA I	Sus référencé	N°259/AP/D21/SP du 22/03/2006
105	SEBORE DOUNDEHI	Sus référencé	N°260/AP/D21/SP du 22/03/2006
106	DIRI I BADJOUA RADIER	Sus référencé	N°009/AP/DD4.01/SAAJP du 25/07/2018

107	DIRI II BADJOUA RADIER	Sus référencé	Poste vacant
108	TORROI III	Sus référencé	N°264/AP/D21/SP du 22/03/2006
109	TORROI II	Sus référencé	N°102/AP/D04.01/SAAJP du 05/03/2020
110	BADJOUA RADIER	Sus référencé	En cours
111	OURO KAIGAMA	Sus référencé	N°267/AP/D21/SP du 22/03/2006
112	SQUARE BE	Sus référencé	N°048/AP/D04.01/SAAJP du 14/03/2021
113	BABAYE	Sus référencé	N°269/AP/D21/SP du 22/03/2006
114	TORROYE I	Sus référencé	N°007/AP/D21/SAAJP du 19/04/2013
115	BOBORIRE III	Sus référencé	N°342/AP/D21/SP du 31/03/2006
116	NDIYAM SIWO	Sus référencé	En cours
117	MOUNDANGRE BADJOUA	Sus référencé	N°346/AP/D21/SP du 31/03/2006
118	NDJAINGA	Sus référencé	N°101/AP/D04.01/SAAJP du 05/03/2020
119	DJIDDE	Sus référencé	N°347/AP/D21/SP du 31/03/2006
120	DOUE-BE	Sus référencé	Poste vacant
121	BOBORIRE I	Sus référencé	N°204/AP/D04.01/SAAJP du 22/12/2025
122	NGOULDE	Sus référencé	N°100/AP/D04.01/SAAJP du 05/03/2020
123	TADO	Sus référencé	N°161/AP/D04.01/SAAJP du 26/07/2022
124	GUIZIGARE NYAM SALA BE	Sus référencé	En cours
125	LOUGGUEREO BE-CENTRE	Sus référencé	N°473/AP/D21/BAE du 20/06/2006
126	NDEGA	Sus référencé	N°472/AP/D21/BAE du 20/03/2006
127	TOUPOURIRE BADJOUA CENTRE	Sus référencé	N°475/AP/D21/BAE du 20/06/2006
128	MAYO LEBRI I	Sus référencé	N°477/AP/D21/BAE du 20/06/2006
129	SOUKKOUNDE II	Sus référencé	N°478/AP/D21/BAE du 20/06/2006
130	GUIZIGARE II BE	Sus référencé	Poste vacant
131	NASSARAO- BE	Sus référencé	N°116/AP/D04.04/SAAJP du 07/10/2020
132	BAPARA-KANGOU	Sus référencé	N°049/AP/D04.01/SAAJP du 11/03/2021
133	MAYO LEBRI LAWANE BAKARI	Sus référencé	N°482/AP/D21/BAE du 20/06/2006
134	PARBIDJE	Sus référencé	N°004/AP/D04.01/SAAJP du 08/01/2015
135	WALEWOL I	Sus référencé	N°111/AP/D04.01/SAAJP du 07/10/2020
136	DJIPPORDE POUTCHI	Sus référencé	Poste vacant
137	WALEWOL II	Sus référencé	N°001/AP/D04.01/SAAJP du 05/02/2016

138	DJALINGO TAFIDA	Sus référencé	N°296/AP/D04.01/SAAJP du 13/12/2024
139	BADJOUMA CENTRE	Sus référencé	N°028/AP/D04.01/SAAJP du 13/07/2017
140	GUIZIGARE OURO IBBI (BADJENGO)	Sus référencé	N°005/AP/D21/SAAJP du 06/02/2013
141	LOUGGUERED	Sus référencé	Poste vacant
142	BAINA WARE (BADJOUMA CENTRE)	Sus référencé	N°274/AP/D21/BAE du 22/03/2006
143	DABARE BADJOUMA RADIER	Sus référencé	N°474/AP/D21/BAE du 20/06/2006
144	BAINA WARE BADJOUMA RADIER	Sus référencé	N°157/AP/D04.01/SAAJP du 26/07/2022
145	LANGUI CENTRE I ET II	Sus référencé	N°046/AP/D04.01/SAAJP du 11/03/2021
146	OURO ISSA	Sus référencé	N°208/AP/D21/SP du 07/03/2006
147	MBOR	Sus référencé	En cours
148	WALEWOL BOCK I	Sus référencé	N°160/AP/D04.01/SAAJP du 08/09/2025
149	PATIBALA	Sus référencé	N°483/AP/D21/SP du 20/06/2006
150	BAHOI	Sus référencé	N°234/AP/D21/BAE du 06/12/2007
151	BABANGUEL I	Sus référencé	N°014/AP/D21/SAAJP du 13/08/2012
152	BABANGUEL II	Sus référencé	N°003/D21/SAAJP du 06/02/2013
153	HAOUSSARE	Sus référencé	N°160/AP/D04.01/SAAJP du 26/07/2022
154	OURO DJARMA	Sus référencé	N° 97/AP/D04.01/SAAJP du 05/03/2020
155	GUIZIGARE I	Sus référencé	Poste vacant
156	MBALARE	Sus référencé	Poste vacant
157	BORORORE DAOU GASSOL	Sus référencé	N°294/AP/D04.01/SAAJP du 13/12/2024
158	DACKEL	Sus référencé	N°008/AP/D21/SAAJP du 13/12/2022
159	OURO BOCKI BADJOUMA CENTRE	Sus référencé	N°159/AP/D04.01/SAAJP du 26/07/2022
160	GOLORO	Sus référencé	Poste vacant
161	TCHAKADJAM BAINAWA	Sus référencé	Poste vacant
162	TCHAKADJAM MOUNDANG	Sus référencé	Poste vacant
163	BOGORE	Sus référencé	Poste vacant
164	MOUMOUR	Sus référencé	Poste vacant
165	MATAKAMRE	Sus référencé	N°017/AP/D04.01/SAAJP du 16/09/2019
166	LAGAM FOULBE	Sus référencé	Poste vacant

167	SEBORE I	Sus référencé	N°047/AP/D04.01/SAAJP du 11/03/2021
168	SEBORE II	Sus référencé	Poste vacant
169	DOH MAYO	Sus référencé	N°119/D04.01/SAAJP du 07/10/2020
170	BAHOI DOUNDERE	Sus référencé	N°103/AP/D04.01/SAAJP du 05/03/2020
171	BOULOWOL I	Sus référencé	N°013/AP/D21/SAAJP du 13/08/2012
172	DJAMTARI	Sus référencé	N°002/AP/D04.01/SAAJP du 05/02/2016
173	SOKANGA	Sus référencé	N°507/AP/D21/BAE du 05/07/2006
174	BAINA WARE II	Sus référencé	N°115/AP/D04.01/SAAJP du 07/10/2020
175	MOUDANGRE BADJENGO	Sus référencé	Poste vacant
176	MAYO BANGAI	Sus référencé	N°050/AP/D04.01/SAAJP du 11/03/2021
177	OURO KESSOUM	Sus référencé	Poste vacant
178	MAYO LALO	Sus référencé	N°110/AP/D04.01/SAAJP du 07/10/2020
179	MADARE II	Sus référencé	N°295/AP/D04.01/SAAJP du 13/12/2024
180	NGOLIRGA	Sus référencé	Poste vacant
181	BADJOUA CENTRE FOULBE	Arrêté Préfectoral N°0012/AP/D21/SP du 16/01/2006 déterminant les chefferies de 3 ^{ème} degré dans l'arrondissement de Pitoa	N°015/AP/D21/SAAJP du 13/08/2012

III- CHEFFERIES DU RESSORT DU GROUPEMENT TINGLING-KANGOU

182	BANAYE	Arrêté Préfectoral N°076/AP/D21/SP du 21/12/2005 déterminant les chefferies de 3 ^{ème} degré dans l'arrondissement de Pitoa	N°002/AP/D04.01/SAAJP du 20/03/2018
183	BOULGOU	Sus référencé	N°011/AP/D04.01/SAAJP du 18/08/2016
184	BERI	Sus référencé	Poste vacant
185	NDODUJA	Sus référencé	N°016/AP/D21/BAE du 30/06/2010
186	RAM I	Sus référencé	N°017/AP/D21/BAE du 15/07/2011
187	RAM II	Sus référencé	N°002/AP/D21/SAAJP du 28/01/2013
188	SONAYO	Sus référencé	N°156/AP/D04.01/SAAJP du 24/03/2016

189	GOULUGOU	Sus référencé	N°004/AP/D04.01/SAAJP du 24/03/2016
190	TINGLING	Sus référencé	N°001/AP/D04.01/SAAJP du 20/03/2018
191	KEFERO	Sus référencé	N°017/AP/D21/SAAJP du 24/09/2013
192	DELEM	Sus référencé	N°015/AP/D21/SAAJP du 21/06/2013
193	POUSSANE	Sus référencé	N°056/DP/D21/BRP/SP du 17/10/2001
194	SOKANGA I	Sus référencé	N°007/AP/D04.01/SAAJP du 08/01/2015
195	SOKANGA II	Sus référencé	Poste vacant
196	ONIA	Sus référencé	N°064/AP/D21/BAE du 29/11/2005
197	SOUROU	Sus référencé	N°018/AP/D21/SAAJP du 24/09/2013
198	TCHOLLARAM	Sus référencé	N°066/AP/D21/BAE du 29/11/2005
199	BASSINTA	Sus référencé	N°276/AP/D21/SP du 22/03/2006
200	MBOURA	Sus référencé	N°062/AP/D21/BAE du 29/11/2005
201	PENE	Sus référencé	N°049/DP/D21/BRP du 14/06/2001

2. Synthèse statistique des statuts administratifs

Resorts Administrates / Groupements	Chefferies Homologuées	Procédures en Cours	Postes Vacants	Total des Villages
I. Ressort de Pitoa (Hors Lamidat)	67	7	9	83
II. Ressort du Lamidat de Bé	67 <i>(dont 1 de 2ème degré)</i>	6	25	98
III. Ressort de Tingling-Kangou	18	0	2	20
TOTAL GÉNÉRAL	152	13	36	201

Liste des 34 localités de l'étude

N°	Villages	Enfants scolarisés		Enfants non scolarisés		Parents sans acte de naissance		Effectif total	Pourcenta
		Filles	Garçons	Filles	Garçons	Mères	Pères		
1	DOLLERE	37	41	28	23	00	00	129	13,15%
2	DJALINGO MAÏGARI	03	11	04	08	00	01	27	2,3%
3	NDODUJA	02	05	04	04	00	00	15	0,6%
4	CARRIERE	03	04	03	01	00	00	11	1,01%
5	WINDE LIROMA	18	18	15	14	00	01	66	5,5%
6	KAREWA	08	04	01	01	00	00	14	1,22%
7	BOUNGERE	02	01	06	03	00	00	12	1,05%
8	BOUNGUEL	07	05	13	07	00	00	32	2,73%
9	BANTAH	06	04	01	01	00	00	12	1,05%
10	SARA	04	02	00	00	00	00	06	0,42%
11	BALANE	02	05	02	02	00	00	11	1,01%
12	OURO DJABBE	11	15	07	08	00	00	41	3,48%
13	OURO BOCKI	06	07	01	03	00	01	18	1,57%
14	BADJENGO	06	05	02	01	00	00	14	1,22%
15	LOPERE	11	15	08	06	00	00	39	3,4%
16	PITOA CENTRE	11	13	16	20	00	01	61	5,2%
17	LOUMBOU	20	22	00	00	00	01	43	2,57%
18	TOKOMBERE	24	21	15	17	00	00	77	6,3%
19	GARBA MAYO	20	15	14	06	00	00	55	4,8%

20	ZACC PITOÀ	07	10	12	08	00	01	38	3,5%
21	GUIZIGARE	12	11	04	06	00	01	32	2,8%
22	TOUPOURIRE	07	11	04	03	00	00	25	2,2%
23	OURO KESSOUM	07	08	07	07	00	00	29	2,6%
24	WAFANGO	31	38	36	26	01	02	134	14%
25	GUEBAKE	15	16	11	12	00	00	54	4,4%
26	CEKANDE	30	22	25	23	01	01	102	7,8%
27	LAGAM BAÏNAWA	00	02	00	02	00	00	03	0,26%
28	HAOUTIRDE	00	02	01	00	00	00	03	0,26%
29	DOUMDE	05	08	02	02	00	00	17	1,5%
30	GUIDJAROU	00	02	01	02	00	00	05	0,45%
31	DOLLA	02	00	03	01	00	00	06	0,60%
32	NYABI	00	00	02	01	00	00	03	0,3%
33	LANGUI ARDO	01	00	03	02	00	00	06	0,3%
34	BADJOUMA Centre	01	02	00	02	00	00	05	0,45%
Total								1145	100%

ANNEXE

Images de réunion et campagne d'identification





Réunion de descente sur le terrain



Chef d'équipe sur le terrain



Equipe technique



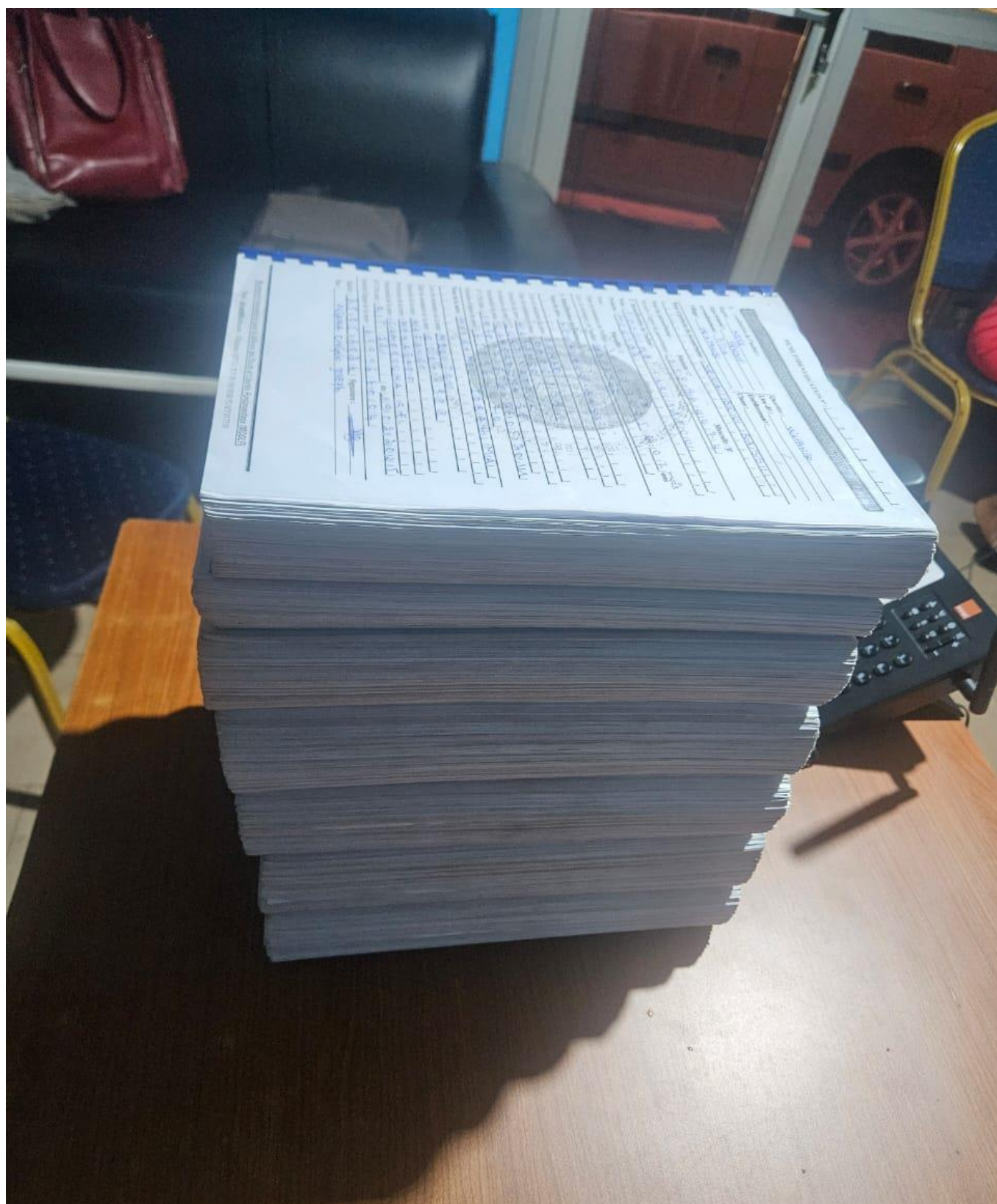
Mme la Secrétaire Générale MDDLf du Nord, en plein identification

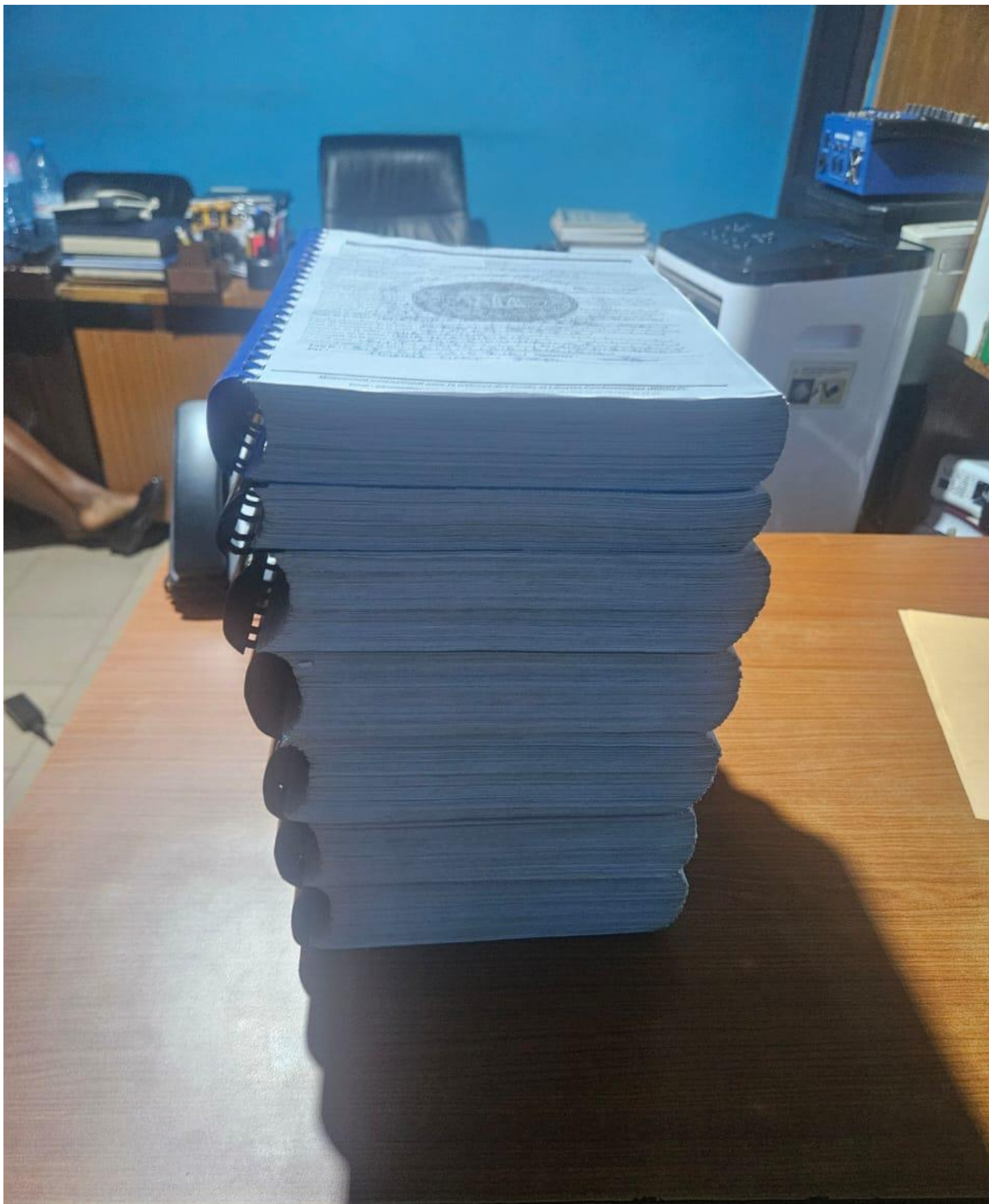


Fin d'atelier de formation sur la procédure d'établissement d'acte de naissance et campagne de sensibilisation et d'identification



Arrivée du Coordonnateur Général du MDDLf à l'aéroport de Garoua, dans le cadre de cette campagne d'identification et sensibilisation







Les Images des fiches d'identification